

« Pour une économie humaine »

Intervention à la paroisse Saint-Honoré d'Eylau

Monseigneur Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes

Mardi 13 juin 2017

Ce fut une aventure passionnante pour moi d'écouter des acteurs économiques et sociaux d'Ille-et-Vilaine. Le livre « Pour une économie humaine » en exprime quelque chose. Il tente de tracer des contours d'une économie qui soit humaine et vers laquelle il est urgent de tendre pour assumer les grandes mutations que connaît notre société et qui sont esquissées dans ce livre par M. Yves Morvan, économiste et professeur émérite des Universités à Rennes.

Je ne suis pas économiste, vous l'imaginez aisément. J'essaye de me situer comme théologien, c'est-à-dire comme quelqu'un qui écoute car Dieu parle, singulièrement dans sa Parole mais aussi par celles et ceux qui s'engagent au service désintéressé de leurs frères et sœurs. Ce faisant, j'essaye d'apporter un discernement à partir de ce que j'écoute et à partir de la Révélation de Dieu. J'essaye ainsi de me situer dans le mouvement évolutif de la pensée théologique développée par la Doctrine Sociale de l'Église depuis 1891.

Introduction : un vaste champ de réflexion

Je commencerai volontiers par le fameux proverbe selon lequel il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu (cf. *Mt 22,21*).

Pour introduire le propos, je vous propose d'écouter le pape Benoît XVI. « L'ordre juste de la société et de l'État est le devoir essentiel du politique. Un État qui ne serait pas dirigé selon la justice se réduirait à une grande bande de vauriens, comme l'a dit un jour saint Augustin. La distinction entre ce qui est à César et ce qui est à Dieu, à savoir la distinction entre État et Église ou, comme le dit le concile Vatican II, l'autonomie des réalités terrestres, appartient à la structure fondamentale du christianisme¹. »

L'économie est certainement une des « réalités terrestres » dont il convient de respecter « l'autonomie ». En ce sens-là, elle appartient à César. Cependant, il y a lieu de s'interroger sur le concept d'autonomie. L'expérience concrète montre que l'autonomie est toujours relationnelle. Cela est par exemple manifeste dans l'accompagnement de personnes en fin de vie. En effet, l'être humain est un « être en relation² ». Le concile Vatican II expose le sens de l'autonomie en précisant que celle-ci ne signifie pas l'indépendance vis-à-vis de Dieu, le Créateur. Il y a autonomie des « réalités terrestres » parce que l'homme a la mission d'en découvrir les « lois propres », de recevoir ces lois comme un bien, c'est-à-dire de comprendre à quel point celles-ci sont un grand bien afin que les hommes y consentent librement en percevant que ces « lois propres » favorisent son épanouissement le plus complet. Ces « lois propres » ne viennent pas de l'homme.

¹ Encyclique *Deus caritas est*, 25 décembre 2005, n. 28a). Le concile Vatican II traite des « réalités terrestres » et de leur « autonomie » au n. 36 de la constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps, *Gaudium et spes*, 7 décembre 1965.

² Cf. Jean-Paul II, encyclique *Fides et ratio*, 14 septembre 1998, n. 21.

Ici, le débat entre les diverses écoles et entre les économistes montre bien que l'économie est un lieu de recherche parce qu'elle est un donné particulier des êtres humains dès qu'ils désirent habiter ensemble. Si l'économie est une « réalité terrestre », cela ne signifie donc pas une réalité sans origine ou sans préalable ni sans destinée ou sans visée. Cette origine et cette destinée la précèdent et lui donnent son véritable sens, au double sens de signification et d'orientation. C'est ainsi que l'économie, d'une certaine manière, relève aussi de Dieu qui, pour le croyant, est le Créateur, source des « lois propres » qui s'offrent à l'intelligence humaine afin d'être connues des hommes.

Pour parler brièvement, l'origine ou le préalable est assez clair : la fraternité humaine précède l'organisation de la vie en commun. Cette fraternité est blessée comme le révèle « le complexe de Caïn », selon la belle formule de Gérard Haddad. Le récit biblique de Caïn et Abel donne à penser sur la condition humaine et sur sa lutte pour que la fraternité advienne³. De fait, la fraternité exige que soit mise en lumière la logique du plus fort voulant vaincre le plus faible, de telle sorte qu'elle soit discernée comme une tentation devant laquelle il convient d'être lucide et qui est à exorciser. Dans le contexte de la mondialisation, cette fraternité est essentielle car elle concerne la famille humaine au sein de laquelle les différences culturelles et les différences des niveaux matériels de vie sont évidentes.

Quoi qu'il en soit, la fraternité fait appel à un échange de biens qui dépasse le cadre de l'économie. Jean-Paul II le souligne : « L'État a le devoir d'assurer la défense et la protection des biens collectifs que sont le milieu naturel et le milieu humain dont la sauvegarde ne peut être obtenue par les seuls mécanismes du marché. [...] Il doit, ainsi que la société, *défendre les biens collectifs* qui, entre autres, constituent le cadre à l'intérieur duquel il est possible à chacun d'atteindre légitimement ses fins personnelles. » Que signifie l'expression « ses fins personnelles » ? Celles-ci peuvent être matérielles ou spirituelles, elles concernent en tout cas le bonheur qui soit tel qu'il soit durable. D'une certaine manière, celui-ci ne relève pas de César. Ne relève-t-il pas de Dieu qui veut que tous les hommes connaissent la « joie parfaite » ?

Jean-Paul II continue : « On [trouve] ici une nouvelle limite du marché : il y a des besoins collectifs et qualitatifs qui ne peuvent être satisfaits par ses mécanismes ; il y a des nécessités humaines importantes qui échappent à sa logique ; il y a des biens qui, en raison de leur nature, ne peuvent ni ne doivent être vendus ou achetés. Certes, les mécanismes du marché présentent des avantages solides : entre autres, ils aident à mieux utiliser les ressources ; ils favorisent les échanges de produits ; et, surtout, ils placent au centre la volonté et les préférences de la personne, qui, dans un contrat, rencontrent celles d'une autre personne. Toutefois, ils comportent le risque d'une "idolâtrie" du marché qui ignore l'existence des biens qui, par leur nature, ne sont et ne peuvent être de simples marchandises⁴. »

Quant à la destinée, l'économie a une visée qui pourrait s'appeler le « bien commun ». On n'approfondira jamais assez la signification de ce terme que l'Église catholique, il y a 50 ans au concile Vatican II, a tenté de définir assez précisément. Le pape François a repris intégralement cette définition comme si elle lui semblait pertinente pour aujourd'hui : le bien commun est « l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée⁵. »

³ Cette lutte est dévoilée dans tout le récit biblique, de Joseph qui, dans le *livre de la Genèse*, reçoit ses « frères », à Jésus qui, dans l'*évangile selon saint Matthieu*, proclame : « vous êtes tous frères. » (Mt 23,8)

⁴ Encyclique *Centesimus annus*, 1^{er} mai 1991, n. 40.

⁵ Constitution sur l'Église dans le monde de ce temps, *Gaudium et spes*, 7 décembre 1965, n. 26, cité dans l'Encyclique *Laudato Si'*, 24 mai 2015, n. 156.

Si, selon l'adage biblique, il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, il convient de discerner ce qui revient à l'un et ce qui revient à l'autre, non pas comme une séparation intangible mais plutôt comme la source d'une réflexion enrichissante où la raison et la foi (ce qui ne vise pas les convictions personnelles subjectives des personnes engagées dans le dialogue), grâce au dialogue constructif dénué de tout a priori, construisent ensemble un chemin pour une économie toujours plus humaine, c'est-à-dire une économie au service de l'inaliénable dignité humaine. En effet, la fraternité humaine ainsi que la perfection de la personne humaine et des groupes de personnes obligent à considérer ce qui revient à Dieu. En effet, n'est-il pas vrai que César est inapte à définir véritablement et complètement cette « perfection » de chaque personne humaine et de chaque groupe de personnes ?

Ainsi, nous le constatons, l'adage proverbial sur César et Dieu situe le vaste champ de la réflexion, où raison et foi dans leur registre propre ne peuvent s'ignorer l'un l'autre, pour qu'une économie soit réfléchie afin d'être le plus possible « humaine ».

Le champ de réflexion est vaste car l'économie a sa propre complexité. Elle requiert une multiplicité de regards comme elle met en mouvement une multiplicité d'acteurs. En elle-même, l'économie ne devrait exclure personne car, selon son étymologie, elle est la loi par laquelle se construit la maison commune des êtres humains. Cette loi est sans cesse travaillée ou recherchée en la mettant au rouet d'hypothèses de travail changeantes au fur et à mesure qu'elles sont confrontées à la réalité qui est elle-même changeante.

Parler d'économie, c'est inévitablement évoquer la santé, la famille, l'éducation, le travail, les échanges de biens, l'activité culturelle. Pour chacun de ces points, un modèle économique est à trouver de telle sorte que nous puissions vivre ensemble non seulement de façon heureuse mais aussi dans la croissance. Là est le point qui me semble essentiel. J'y reviendrai. Il est évident que ces modèles économiques s'intègrent dans une institution économique pour une société donnée. Aujourd'hui, ce modèle économique ne peut faire fi des échanges internationaux ni de la planète unique sur laquelle nous naissons tous. La mondialisation, tout en étant un concept difficile, affecte la notion d'économie. Elle se combine, pour une part, à une financiarisation de l'économie, qui invite à repenser de façon nouvelle les enjeux éthiques d'une économie qui soit humaine. Aux divers points évoqués ci-dessus, il faut ajouter l'argent qui est devenu en quelque sorte un bien produit de telle sorte qu'il devient urgent de repenser la notion de « capital ». Est-il légitime – même si cela paraît nécessaire – de penser ce qu'on pourrait appeler une « économie de l'argent » ?

À ce moment de la réflexion, avant de m'arrêter à la notion cardinale de croissance, je voudrai faire apparaître brièvement deux problèmes : les pauvres et les armes.

1. Une économie inclusive ?

Quand le pape François cite la définition du « bien commun » que je viens de rappeler, il la prolonge en soulignant que, « dans les conditions actuelles de la société mondiale », cette notion inclut « un appel à la solidarité et à une option préférentielle pour les pauvres⁶ ».

La pauvreté peut toucher un être humain ou une nation. Les pauvres, quelle que soit la raison de leur pauvreté – le climat, le manque de matières premières, la guerre, la démographie, l'absence de technologies, le chômage, la maladie, la fin de vie, le handicap, l'immigration, les réfugiés ou les sans domicile fixe – sont-ils partie prenante de l'économie ? Celle-ci est-elle édifée pour eux ou pour d'autres – les riches –, mais dans tous les cas sans

⁶ Encyclique *Laudato Si'*, 24 mai 2015, n. 158.

eux ? Le profit est-il réalisé seulement pour être redistribué ou peut-il être pensé de telle sorte que les pauvres soient partie prenante de la production de ce profit ? Je pense par exemple à une adaptation du travail de telle sorte que des pauvres puissent participer à l'effort collectif de productions des biens.

Cela pose la question suivante : comment l'économie est-elle inclusive et non exclusive ?

Benoît XVI a indiqué ceci : « Le thème du développement coïncide avec celui de l'inclusion relationnelle de toutes les personnes et de tous les peuples dans l'unique communauté de la famille humaine qui se construit dans la solidarité sur la base des valeurs fondamentales de la justice et de la paix⁷. »

Déjà Paul VI, dans son admirable encyclique *Populorum progressio* datée du 26 mars 1967, exprimait le vœu que le marché international soit « capable d'intégrer » toutes les nations et non seulement les nations développées qui auraient accru leur développement en marginalisant les nations dites alors « sous-développées » ou « en voie de développement ».

Récemment, Benoît XVI a repris cet appel en précisant la perspective : « Vaincre le sous-développement demande d'agir non seulement en vue de l'amélioration des transactions fondées sur l'échange et des prestations sociales, mais surtout sur l'ouverture progressive, dans un contexte mondial, à des formes d'activité économique caractérisées par une part de gratuité et de communion⁸. » Ici, on peut penser à ces « biens collectifs » qu'évoquait Jean-Paul II et qui sont indispensables pour que chaque personne atteigne « ses fins personnelles ». Ils échappent au marché mais le marché économique non seulement ne peut pas les ignorer mais aussi participe à leur existence. Par exemple, n'y a-t-il pas un partage du savoir qui échappe à l'économie et qui promeut une juste économie ?

Déjà avant lui, le pape Jean-Paul II l'avait souligné : il préconisait l'adoption de nouveaux styles de vie « dans lesquels les éléments qui déterminent les choix de consommation, d'épargne et d'investissement soient la recherche du vrai, du beau et du bon, ainsi que la communion avec les autres hommes pour une croissance commune⁹ ». À nouveau, nous sommes conduits à réfléchir sur la croissance.

2. Une économie indigne ?

Avant d'aborder la croissance, il me semble intéressant de soulever en passant un point particulier de l'économie, au moins dans notre monde occidental ou en voie d'être occidentalisé.

L'armement, qui est souvent utilisé pour la guerre, appartient de soi à l'économie car il est un bien de plus en plus perfectionné. Non seulement, il mobilise de la recherche et donne du travail à nombre d'entreprises de sous-traitance, mais il est possible – voire souhaitable – de le produire et de le vendre. N'a-t-on pas entendu dans les médias que ces armements se présentaient comme des fleurons de notre force industrielle ? N'a-t-on pas vu que les médias évoquaient le ministre de la défense comme un bon commercial ? Ces ventes suscitent des emplois, ce qui a été amplement souligné lorsque l'État français a signé des contrats pour certains de nos armements lourds. Dernièrement, on a entendu parlé du contrat signé entre les États Unis et l'Arabie Saoudite, ce qui est vraisemblablement la face visible de l'iceberg qu'est la commercialisation internationale d'armements. Ainsi, nous constatons tous que la

⁷ Encyclique *Caritas in veritate*, 29 juin 2009, n. 54.

⁸ Encyclique *Caritas in veritate*, 29 juin 2009, n. 39.

⁹ Encyclique *Centesimus annus*, 1^{er} mai 1991, n. 36, cité dans l'encyclique *Caritas in veritate*, 29 juin 2009, n. 51.

fabrication d'armements lourds ou légers a souvent une visée commerciale qui aboutit à soutenir de grands pans de notre économie.

Mais l'armement doit-il faire partie de notre économie ? N'y a-t-il pas quelque chose d'indigne quand le développement économique est facteur de guerres et que le travail est mis au service des moyens de la guerre ?

L'Église catholique, par la voix des Papes successifs, a plaidé pour « procéder à un désarmement intégral¹⁰ ». Il faudrait relire le long développement que Jean-Paul II fait dans son encyclique *Centesimus annus*, au n. 18, et qui me semble d'une brûlante actualité. Je note seulement ceci : « Une course folle aux armements absorbe les ressources nécessaires au développement des économies internes et à l'aide aux nations les plus défavorisées. Le progrès scientifique et technique, qui devrait contribuer au bien-être de l'homme, est transformé en instrument de guerre. » L'actualité des conflits et des commerces d'armements illustre la vérité du « complexe de Caïn » ; celui-ci manifeste à quel point l'économie, qui intègre silencieusement celle de l'armement, tourne le dos à une économie qui soit humaine. Ne devient-elle pas en quelque sorte peu digne de l'homme, c'est-à-dire indigne ?

Oui, l'armement doit-il faire partie de notre économie ? En nous posant cette légitime question, nous nous tournons résolument vers la notion de « bien commun ». Si la visée de l'économie est ce « bien commun », l'armement peut-il participer à la réalisation de ce « bien commun » ? Il faudrait sans doute entrer dans la réflexion sur la légitime défense qui a parfois été appelée « guerre juste », ou sur la dissuasion. La paix et la liberté sont en effet des éléments essentiels du « bien commun », qui méritent d'être préservés et protégés. L'armement produit par une nation pourrait alors lui être réservé de telle sorte que, sans jamais entrer dans une transaction commerciale internationale ni provoquer des hostilités, il serve à dissuader et à défendre ses valeurs de paix, de liberté et de justice.

Cependant, cela éviterait-il « la course aux armements » et une dérive de l'économie qui s'en suivrait ? On peut en douter. De plus, en raison des relations internationales, la simple production d'armements est certainement l'objet d'un questionnement éthique en soi, qui ne peut être éludé quand on réfléchit à l'économie réelle aujourd'hui et quand on souhaite qu'elle devienne de plus en plus humaine.

3. Une économie de progrès

Il est temps de revenir à la croissance. Ce terme est ambigu. Nous sommes tous suspendus au point de « croissance » pour espérer une économie qui soit davantage juste ou équilibrée. La dette, qui fait désormais partie de la réflexion économique, accentue cette attention démesurée à la « croissance ». Sans doute la financiarisation de l'économie est-elle devenue une problématique essentielle pour arriver à penser quels sont les chemins à prendre afin d'estimer le point de croissance auquel il faudrait parvenir.

Or, il semble que la croissance peut être envisagée de diverses manières. Le pape François a souligné le bienfait de la croissance en insistant sur la croissance par la sobriété et non par la consommation¹¹. Ce faisant, il introduit un cercle vertueux dans un cercle qui paraît à beaucoup de plus en plus vicieux et que personne ne maîtrise si l'on s'en tient à la croissance par la seule consommation. En parlant ainsi, le Pape n'évoque pas la décroissance mais il introduit un concept proprement humain : seul l'être humain sait ce qu'est la vertu de

¹⁰ Cf. Benoît XVI, encyclique *Caritas in veritate*, 29 juin 2009, n. 67, cité par François, encyclique *Laudato Si'*, 24 mai 2015, n. 175.

¹¹ Encyclique *Laudato Si'*, 24 mai 2015, n. 222.

« prudence » (qui coexiste avec l'audace), ou la juste mesure qu'on appelle « vertu », ou encore la « sobriété » qui manifeste une juste connaissance de soi et de la société, ainsi que leurs réels besoins. D'ailleurs, il est étonnant que la Bible invite à la « sobriété » (cf. *1 Pierre* 5,8). N'y a-t-il pas par exemple une certaine « sobriété » dans l'économie des circuits courts ou encore dans l'économie sociale et solidaire ? N'y a-t-il pas aussi une certaine sobriété dans l'investissement d'un groupe industriel pour la recherche afin que ses biens produits soient, le plus longuement possible, en service chez les clients ?

Au terme de croissance, je voudrais ajouter ici une autre conception qui mérite d'être nommée ce soir. Dans la Bible, il est surprenant de voir que c'est « Dieu qui donne la croissance ». Plus que cela, l'apôtre Paul reconnaît positivement le labeur des uns et des autres ainsi que le sien propre au service du bonheur des autres, selon la Parole de Dieu, mais il ajoute que cela n'est rien car « ce qui compte, c'est Dieu qui donne la croissance » (cf. *1 Corinthiens* 3,7).

Ainsi nous est indiquée en définitive la seule réalité qui devrait compter à nos yeux pour parler d'économie humaine : la croissance de chacun dans la société et la croissance de la société elle-même. Il y a une telle interdépendance entre la personne et la société où celle-ci vit, que la croissance de l'une contribue à la croissance de l'autre et réciproquement. On pourrait appeler cela « développement ». Que signifierait alors le développement économique s'il n'a pas pour visée le « bien commun », tel qu'il a été défini ci-dessus ? Comment dès lors un tel développement pourrait avoir pour visée le perfectionnement plus aisé et plus complet des personnes et des groupes ?

Avant de méditer sur la réponse possible à ces questions, il convient de souligner que la croissance ou le développement correspond à la vocation que Dieu assigne les hommes et la société qu'ils construisent. Si la seule chose qui compte en définitive est la croissance et si c'est Dieu qui la donne, alors on voit bien que cette croissance est inhérente à la condition humaine. Elle en dit le dynamisme le plus juste. Elle imprime à l'économie sa perspective la plus humaine.

Au mot croissance ou développement, on peut substituer le terme de progrès. Mais alors revient immédiatement la question décisive : quand pouvons-nous parler de progrès ? Comment parler du « progrès humain » ou du « progrès sociétal » ? En soi, le « progrès technologique » ou le « progrès scientifique » auxquels nous assistons tous les jours ne sont pas à réprover. Il constitue d'ailleurs un axe fort du développement économique.

Commençons par dire avec le pape Benoît XVI que « la technique est une réalité profondément humaine, liée à l'autonomie et à la liberté de l'homme. Elle exprime et affirme avec force la maîtrise de l'esprit sur la matière. [...] La technique permet de dominer la matière, de réduire les risques, d'économiser ses forces et d'améliorer les conditions de vie. Elle répond à la vocation même du travail humain : par la technique, œuvre de son génie, l'homme reconnaît ce qu'il est et accomplit son humanité. La technique est l'aspect objectif de l'agir humain, dont l'origine et la raison d'être résident dans l'élément subjectif : l'homme qui travaille. C'est pourquoi, la technique n'est jamais purement technique. Elle manifeste l'homme et ses aspirations au développement¹² ». Le Pape en arrive alors à ceci : « La clef du développement, c'est une intelligence capable de penser la technique et de saisir le sens pleinement humain du "faire" de l'homme, sur l'horizon de sens de la personne prise dans la globalité de son être¹³. » Si l'innovation technologique est un axe central de l'économie, celle-ci ne sera vraiment humaine que si la technique est réfléchie comme étant capable de

¹² Encyclique *Caritas in veritate*, 29 juin 2009, n. 69.

¹³ Encyclique *Caritas in veritate*, 29 juin 2009, n. 70.

promouvoir le « bien commun », c'est-à-dire comme moyen au service de la croissance des personnes et des groupes vers leur perfection.

À cet égard, le pape Benoît XVI a commencé sa réflexion en plaçant au centre la valeur éthique de la responsabilité. Écoutons-le : « Considérée en elle-même, la technique est ambivalente. Si, d'un côté, certains tendent aujourd'hui à lui confier la totalité du processus de développement, de l'autre on assiste à la naissance d'idéologies qui nient *in toto* l'utilité même du développement, qu'elles considèrent comme foncièrement antihumain et exclusivement facteur de dégradation. Ainsi, finit-on par condamner non seulement l'orientation parfois fautive et injuste que les hommes donnent au progrès, mais aussi les découvertes scientifiques elles-mêmes qui, utilisées à bon escient, constituent au contraire une occasion de croissance pour tous. L'idée d'un monde sans développement traduit une défiance à l'égard de l'homme et de Dieu. C'est donc une grave erreur que de mépriser les capacités humaines de contrôler les déséquilibres du développement ou même d'ignorer que l'homme est constitutivement tendu vers l'être davantage". Absolutiser idéologiquement le progrès technique ou aspirer à l'utopie d'une humanité revenue à son état premier de nature sont deux manières opposées de séparer le progrès de son évaluation morale et donc de notre responsabilité¹⁴. »

Sans nier ces tentations d'absolutiser la technique pour l'idolâtrer ou pour la rejeter, il me semble que le risque considérable car inconscient est de nous laisser porter par un progrès qui soit uniquement orienté vers une augmentation de l'avoir. La société de consommation, pour employer une expression courante, est devenue comme une culture dont on respire l'air sans nous en rendre compte. Avoir plus de biens devient l'horizon naturel des hommes, au moins dans nos sociétés occidentales. Mais ce mirage se transporte vite au-delà grâce aux outils de communication, d'autant plus qu'il est présenté dans des territoires où la rareté des biens rend ce mirage encore plus désirable. En Occident, la conséquence est immédiate : l'augmentation du pouvoir d'achat devient le paradigme de la réussite économique.

Sur la consommation et sur la production de biens toujours plus nombreux, le pape Jean-Paul II a attiré notre attention en 1991 : « On constate [une aliénation] au niveau de la consommation lorsqu'elle engage l'homme dans un réseau de satisfactions superficielles et fausses, au lieu de l'aider à faire l'expérience authentique et concrète de sa personnalité. Elle se retrouve aussi dans le travail, lorsqu'il est organisé de manière à ne valoriser que ses productions et ses revenus sans se soucier de savoir si le travailleur, par son travail, s'épanouit plus ou moins en son humanité, selon qu'augmente l'intensité de sa participation à une véritable communauté solidaire, ou bien que s'aggrave son isolement au sein d'un ensemble de relations caractérisé par une compétitivité exaspérée et des exclusions réciproques, où il n'est considéré que comme un moyen, et non comme une fin¹⁵. »

Cette aliénation est réelle quand l'économie oublie ce qui la précède : la fraternité humaine ou la visée du bien commun. Écoutons encore Benoît XVI : « L'homme est aliéné quand il est seul ou quand il se détache de la réalité, quand il renonce à penser et à croire en un Fondement. L'humanité tout entière est aliénée quand elle met sa confiance en des projets purement humains, en des idéologies et en de fausses utopies. De nos jours, l'humanité apparaît beaucoup plus interactive qu'autrefois : cette plus grande proximité doit se transformer en une communion véritable. Le développement des peuples dépend surtout de la reconnaissance du fait que nous formons une seule famille qui collabore dans une

¹⁴ Encyclique *Caritas in veritate*, 29 juin 2009, n. 14.

¹⁵ Encyclique *Centesimus annus*, 1^{er} mai 1991, n. 41. Au n. 39 de cette même encyclique, le Pape a écrit : « La liberté économique n'est qu'un élément de la liberté humaine. Quand elle se rend autonome, quand l'homme est considéré plus comme un producteur ou un consommateur de biens que comme un sujet qui produit et consomme pour vivre, alors elle perd sa juste relation avec la personne humaine et finit par l'aliéner et par l'opprimer. »

communio véritable et qui est constituée de sujets qui ne vivent pas simplement les uns à côté des autres¹⁶. »

En vérité, le seul progrès de l'avoir ne peut qu'engendrer des frustrations ou des injustices, voire des souffrances. Bien des phénomènes l'attestent. Qu'il suffise de rapporter ici la recherche spirituelle qui se manifeste par exemple par le nombre toujours grandissant des pèlerins ou marcheurs sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Plus généralement, la condition mortelle de l'homme oblige ce dernier à croître dans l'être spirituel voire éternel. En tout cas, il est singulier que l'homme économique soit aussi celui qui pense l'éternité ou, du moins, s'interroge sur elle.

Comme cela a été suggéré plus haut, le véritable progrès consiste dans un plus « d'être ». Il est normal de « faire, connaître, avoir plus, pour être plus », comme l'écrit le pape Paul VI, dans *Populorum progressio*. Mais il se pose la question : que veut dire « être davantage » ? Il répond en soulignant que ce progrès « doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir tout homme et tout l'homme ». La vision chrétienne de l'homme ne consiste pas seulement à discerner son inaliénable dignité, mais aussi à mettre en lumière que sa croissance est sa vocation tout en dévoilant la nature de cette croissance. Cela me permet de conclure en mettant en lumière la véritable croissance à laquelle l'économie humaine contribue.

Conclusion : le travail

Disons pour simplifier que deux attitudes caractérisent les êtres humains et la société où ils vivent : la responsabilité car l'être humain est un être moral ; la solidarité car l'être humain est un être social. Pour être davantage, il s'agit de croître dans la responsabilité et dans la solidarité. À ces deux valeurs, il me semble nécessaire d'ajouter une troisième valeur : la créativité. La philosophe Simone Weil évoque le « génie » qui habite tout être humain. Il serait donc possible de parler de croissance quand le sens de sa responsabilité, son énergie mise dans la solidarité et sa capacité d'être créatif, augmentent. Et cela chez toutes les personnes quel que soit le niveau de leur participation à l'œuvre collective, privée ou publique.

Fort de ces trois valeurs, l'homme qui travaille dessine le visage de l'économie. C'est là où l'homme exerce sa responsabilité car il assume le travail bien fait. C'est là où il exerce sa solidarité car il travaille toujours pour d'autres que lui-même. C'est là où il met en œuvre sa créativité car, loin d'agir comme une machine programmée, il met le meilleur de lui-même dans le travail qu'il accomplit. Allons plus loin : le travail trouve sa valeur non pas dans l'objet produit par ce travail mais par le sujet qui travaille, comme l'a magistralement souligné le pape Jean-Paul II dans son Encyclique sur le travail. Par le travail, le sujet qui l'accomplit progresse en s'accomplissant. Grâce au travail, l'homme devient davantage lui-même et il s'oriente vers sa croissance authentique¹⁷. Cela indique le drame du chômage !

¹⁶ Encyclique *Caritas in veritate*, 29 juin 2009, n. 53. À propos du « Fondement », Benoît XVI se réfère à la pensée de Jean-Paul II dans l'encyclique *Centesimus annus*, 1^{er} mai 1991, n. 41 qu'il faudrait relire en entier. Notons seulement ce point : « La personne humaine est essentiellement "capable de transcendance". L'homme ne peut se donner à un projet seulement humain sur la réalité, à un idéal abstrait ou à de fausses utopies. En tant que personne, il peut se donner à une autre personne ou à d'autres personnes et, finalement, à Dieu qui est l'auteur de son être et qui, seul, peut accueillir pleinement ce don. »

¹⁷ Jean-Paul II a écrit à ce sujet : « Le développement intégral de la personne humaine dans le travail ne contredit pas, mais favorise plutôt, une meilleure productivité et une meilleure efficacité du travail lui-même, même si cela peut affaiblir les centres du pouvoir établi. L'entreprise ne peut être considérée seulement comme une "société de capital" ; elle est en même temps une "société de personnes" dans laquelle entrent de différentes manières et avec des responsabilités spécifiques ceux qui fournissent le capital nécessaire à son activité et ceux qui y collaborent par leur travail. Pour atteindre ces objectifs, un vaste mouvement associatif

Le lieu du travail est par excellence l'entreprise. Celle-ci est d'abord une communauté de personnes réunies pour travailler ensemble à un même projet au service de clients qui ont leurs exigences, grâce à un capital mis à disposition en raison de la réelle pertinence trouvée aux biens produits par le travail qui y est accompli. Là se crée une véritable fraternité, comme l'a souligné Paul VI.

Hélas, face aux trois valeurs de la responsabilité, de la solidarité et de la créativité se situe frontalement « l'avarice », pour reprendre une expression du même pape Paul VI, c'est-à-dire la recherche aveugle du profit, c'est-à-dire du profit pour lui-même. Comme si le profit était devenu un point aveugle d'où aucune perspective ne pouvait attirer les regards. Le profit est une donnée positive de l'économie¹⁸ s'il a une finalité autre que lui-même et compatible avec le « bien commun ». Le profit participe non seulement de la justice distributive – ce qui pourrait être simplement une contrainte légale à laquelle on se soumettrait passivement – mais aussi à la possibilité de susciter la fraternité humaine en étant utilisé en faveur d'actions diverses que les hommes promeuvent pour des projets tissant des liens entre les personnes ou en y insérant des personnes qui en étaient exclues.

Pour achever, écoutons un texte de Paul VI que j'ai cru bon de donner à lire dans le livre *Pour une économie humaine*. Il indique en creux le bel enjeu d'une telle économie : « Avoir plus, pour les peuples comme pour les personnes, n'est donc pas le but dernier. Toute croissance est ambivalente. Nécessaire pour permettre à l'homme d'être plus homme, elle l'enferme comme dans une prison dès lors qu'elle devient le bien suprême qui empêche de regarder au ciel. Alors les cœurs s'endurcissent et les esprits se ferment, les hommes ne se réunissent plus par amitié, mais par l'intérêt qui a tôt fait de les opposer et de les désunir. La recherche exclusive de l'avoir fait dès lors obstacle à la croissance de l'être et s'oppose à sa véritable grandeur : pour les nations comme pour les personnes, l'avarice est la forme la plus évidente du sous-développement moral¹⁹. »

Pour une économie humaine, le plein développement moral est absolument nécessaire. Il s'articule autour des trois valeurs mises en lumière ci-dessus grâce auxquelles une juste liberté économique peut s'exercer. Ainsi, si « l'Église n'a pas de modèle à proposer », elle « présente, comme orientation intellectuelle indispensable, sa doctrine sociale qui reconnaît le caractère positif du marché et de l'entreprise, mais qui souligne en même temps la nécessité de leur orientation vers le bien commun. Cette doctrine reconnaît aussi la légitimité des efforts des travailleurs pour obtenir le plein respect de leur dignité et une participation plus large à la vie de l'entreprise, de manière que, tout en travaillant avec d'autres et sous la direction d'autres personnes, ils puissent en un sens travailler "à leur compte", en exerçant leur intelligence et leur liberté²⁰. »

des travailleurs est encore nécessaire, dont le but est la libération et la promotion intégrale de la personne. » (*Centesimus annus*, 1^{er} mai 1991, n. 43).

¹⁸ Jean-Paul II y voit « un indicateur du bon fonctionnement de l'entreprise » (*Centesimus annus*, 1^{er} mai 1991, n. 35).

¹⁹ Encyclique *Populorum progressio*, 26 mars 1967, n. 19.

²⁰ Encyclique *Centesimus annus*, 1^{er} mai 1991, n. 43.